

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Paris:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10
On s'abonne:
A SAUMUR,
chez tous les Libraires;
A PARIS,
chez BONGREL et DULLIER,
Place de la Bourse, 32;
A. EWIG,
Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 50
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal, la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
chez MM. HAYAT-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Novembre 1880.

Chambre des Députés.

DECLARATION DU GOUVERNEMENT

Lue par M. Jules Ferry.

Messieurs,

Le changement de ministère qui s'est
effectué pendant votre séparation n'est pas
de ceux qui modifient la direction générale
des affaires publiques. La politique que nous
vous soumettons n'est pas pour vous nou-
velle. C'est vous-mêmes qui l'avez inspirée.
Nous n'avons pas cru possible de suspendre
l'action des lois, à cause des difficultés et des
résistances que soulevait leur application,
ni jugé nécessaire de solliciter du Parlement
un changement de législation.

Les lois qui régissent en France la con-
dition des congrégations religieuses ne sont
pas des lois de hasard et de violence. Ce sont
des lois de sagesse, de nécessité et de tradi-
tion. Elles ne touchent ni au dogme, ni à la
conscience. Les nier, c'est nier l'Etat.

La dissolution s'est étendue à toutes les
congrégations d'hommes dépourvues d'un
titre légal. Nous n'avons pas l'intention de
les appliquer aux congrégations de femmes.
Leur situation se règlera par d'autres pro-
cédés.

En ce qui concerne les projets de lois
urgents, le gouvernement place au premier
rang d'abord ceux relatifs à l'enseignement.
Il revendique les droits de l'Etat républicain
en matière d'éducation.

A côté des lois sur l'enseignement, la
dernière session nous a légué un projet de
loi relatif à la magistrature.

La constitution du personnel judiciaire
est une question vitale pour tout gouverne-
ment qui se fonde.

Des mesures de cet ordre touchent des
choses respectables, mais si ces mesures

sont temporaires, modérées, équitables,
quand elles peuvent mettre fin à une situa-
tion troublée qui n'est bonne ni pour la jus-
tice, ni pour le pouvoir, on fait œuvre de sa-
gesse en les acceptant.

Pour les lois sur les réunions, sur la
presse, le gouvernement espère qu'on les
mènera à bonne fin; mais le gouvernement
ne pense pas que le Parlement s'accommode
d'un système qui laisserait le pouvoir désar-
mé. Nos mœurs n'admettent pas les gouver-
nements qui ne se défendent pas.

Quant à la loi générale sur les associa-
tions, le gouvernement ne croit pas que l'é-
tat des esprits permette de poursuivre dans
les deux Chambres avec quelque espoir de
succès la solution d'un problème si difficile
et si complexe. Cependant, l'accord paraît
facile sur un projet de loi sur les associa-
tions ou syndicats professionnels, légalisera
simplement un état de fait déjà ancien.

La loi générale du tarif des douanes
n'attend plus que l'examen et le vote du Sé-
nat. En matière de travaux publics, toutes
les grandes lois sont faites.

Notre organisation militaire va être
complétée par une loi sur l'administration.

Les documents relatifs aux affaires ex-
térieures prouvent nos bonnes relations
avec toutes les puissances, l'esprit pacifique
qui les anime toutes et les efforts constants
de l'entente européenne pour prévenir de
nouvelles collisions.

La déclaration se termine ainsi :

« Il faut que le ministère que vous ac-
cepterez jouisse de votre entière confiance.
Il faut que l'entente soit complète entre la
majorité et le cabinet qui va présider à ses
travaux. Quant à nous, nous ne saurions
nous contenter d'une confiance apparente et
d'une approbation précaire.

Vous savez qui nous sommes et où
nous allons. Nous ne voulons pas que la
majorité nous subisse ou nous tolère; nous
lui demandons de nous donner ou de nous
refuser aujourd'hui son concours. »

M. Laisant demande la nomination d'une

commission d'enquête sur les faits dévoilés
par le procès Jung-Woestyn. On vote.
Adopté par 263 voix contre 108.

La déclaration du gouvernement a été ap-
prouvée. Sur la question d'ordre du jour,
M. Ferry a insisté formellement en faveur
de la priorité pour le projet sur l'enseigne-
ment primaire.

La Chambre, par 200 voix contre 166, a
donné la priorité à la loi sur la magistrature.

Le ministère est battu. On dit qu'il va
porter sa démission à l'Elysée.

Incident. — M. Baudry d'Asson, s'adres-
sant à M. Ferry, dit : « Vous êtes un gou-
vernement de crocheteurs ! (Violente agita-
tion à gauche.) »

M. Gambetta : « Les paroles qui viennent
d'être prononcées n'ont d'autorité qu'à cause
de l'enceinte où elles sont prononcées. » Il
prononce l'exclusion de M. Baudry d'Asson.

M. Baudry d'Asson refuse de quitter la
salle et, conformément au règlement, M.
Gambetta, en présence de ce refus, lève la
séance. (Violente agitation.)

Les ministres, à l'issue de la séance, con-
fèrent dans le 2<sup>e</sup> bureau. On dit que M.
Ferry est décidé à se retirer.

M. Baudry, se considérant comme insulté
par M. Gambetta, a l'intention de lui envoyer
deux témoins.

La prochaine séance est fixée à jeudi.

Dernière heure. — Le ministère tout en-
tier est démissionnaire.

Au Sénat, la séance a été ouverte à 2 heu-
res. M. Barthélemy Saint-Hilaire a lu la dé-
claration ministérielle, fréquemment inter-
rompue. Les demandes diverses d'interpel-
lations sont ajournées à jeudi.

Chronique générale.

Quel spectacle écœurant nous donnons à
l'étranger !

Comment pourrions-nous lui inspirer du

respect, en proie comme nous le sommes
aux passions politiques les plus redouta-
bles ?

La Commune même n'a pas montré un
côté aussi hideusement hypocrite. Elle a fait
le mal, violé toutes les lois divines et huma-
ines.

Celle qui vient à faussé toutes les lois, et
c'est avec ces lois mêmes qu'elle prétend ju-
ger et condamner tous nos actes.

C'est odieux et nous ne faisons que de
nous en apercevoir; il a fallu que l'on portât
la main sur la propriété, pour nous ouvrir
les yeux.

Jusqu'ici on a seulement chassé les reli-
gieux de leurs maisons, contre leurs droits;
mais voici la presse radicale qui déclare que
ces biens ont été acquis avec des aumônes et
qu'ils doivent revenir à l'Etat.

C'est l'expropriation en principe, avant
qu'elle ne se traduise en prise de posses-
sion.

Et pour faire croire que nos établis-
sements religieux sont riches, on en publie
l'estimation.

Qu'importe que ces maisons de refuge, ces
orphelinats et ces hôpitaux n'aient que des
charges? — Un chiffre d'estimation consi-
dérable, exagéré, suffira aux badauds et
aux naïfs, pour faire croire qu'ils sont trop
riches et qu'il est utile de les dépouiller de
leurs biens.

C'est tout ce que l'on veut.

Encore quelques semaines, nous en se-
rons là, si Dieu n'a pitié de nous et ne vient
nous délivrer des persécuteurs qui nous me-
nacent.

Honnêtes gens, réfléchissez; à vos pieds
l'abîme s'entr'ouvre, et il n'est tout à l'heure
pour vous d'autre salut que de vous unir
pour vous protéger.

LE SIÈGE D'UN MONASTÈRE.

Tarascon, 8 novembre.

Après quatre jours de siège, le monastère
des Prémontrés de Frigolet a été enlevé par
les trois mille hommes de troupes, comman-
dés par le colonel Guyon-Vernier.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CHATEAU DE MONDABLE

(Suite.)

Elle ne faisait rien sans son assentiment, mais
il se prêtait, quoique d'assez mauvaise grâce, à
tous ces changements, comme s'ils eussent con-
stitué un plan arrêté d'avance. Il fallait à Léonie
son ingénieuse affection, son tact exquis pour faire
accepter l'influence à laquelle il ne pouvait se
soustraire.

Elle était avec lui d'une humeur toujours égale,
gardait pour elle ses impressions tristes; constam-
ment souriante et empressée, elle égayait la de-
meure de son gracieux habil, faisait doucement
violence à son caractère parfois bizarre et maus-
sade.

Elle avait peine à l'entraîner dans le jardin et
dans les campagnes voisines; elle était obligée de
faire presque tous les frais de la conversation; il
lui répondait, à peine et trahissait l'ennui par un
langage qui l'attristait. Elle ne se décourageait pas
cependant et employait pour le distraire toutes les
ressources de son intelligence et de son instruc-
tion. Elle était bonne musicienne, et parfois le soir,
lorsque la nuit enveloppait le vieux château, elle se

mettait au piano et chantait quelques-uns de ces
morceaux qu'elle avait entendu chanter à sa mère.
Le petit Léopold, jusqu'à l'heure où on le couchait,
prêtait une oreille ravie; il aimait tendrement sa
sœur qui seule s'occupait de lui, seule lui témoi-
gnait une véritable affection. Mais M. d'Aravay ne
se déridait pas, rien ne pouvait triompher de la
réserve chagrine dans laquelle il s'enveloppait.

Evidemment le père et la fille ne s'entendaient
plus. Une barrière s'était interposée entre eux, in-
terceptait les épanchements et les confidences.

Un jour, elle était assise auprès de la fenêtre par
laquelle pénétraient les rayons d'un brillant soleil.
Un livre d'images sur ses genoux, elle les montrait
à son père et, tout en répondant à ses naïves ques-
tions, jetait de temps en temps ses regards sur
son père qui, plus soucieux encore que d'habi-
tude, lisait son journal. On lui apporta alors une
lettre qu'il parcourut, puis froissa avec colère.

— Qu'avez-vous, mon père? demanda Léonie
en l'entendant prononcer une imprécation qui
n'était pas autrefois dans ses habitudes d'homme
bien élevé.

— C'est ton parrain, M. de Chames, qui me
somme de réparer un pont limitrophe entre nos
deux propriétés.

— Vous somme! mais vous êtes amis?

— Nous ne le sommes plus.

— Et quelle cause a brisé votre amitié?

— La même qui m'a brouillé avec les d'Ubraye,
les Colombel, les d'Aubray et tous ceux qui, après
avoir été en relations intimes avec moi, m'ont
tourné le dos. Parce qu'ils sont restés incrustés
dans leurs idées, ils ne me pardonnent pas d'en
avoir changé, pas plus que d'avoir trouvé des amis
en dehors d'eux.

Léonie fut frappée de l'accent amer dont furent
prononcées ces paroles.

— Et vos nouveaux amis, dit-elle, vous ont-ils
dédommagé de la perte des anciens?

— Oui, et amplement, car ils m'ont affranchi
de joug des préjugés et des traditions; ils m'ont
ouvert des horizons nouveaux. Mon esprit s'est
débarassé de toutes les vieilles idées surannées que
m'avaient transmises mes ancêtres; je me con-
tente des modestes revenus que je tire de cette
terre; j'attends de l'industrie et de spéculations
intelligentes des ressources qui feront sécher de
jalousie tous mes voisins.

Léonie l'écoutait avec une profonde tristesse.
Elle ne pouvait se résigner à lui voir ainsi renier
le passé, ce passé qui lui imposait un véritable
culte et qui ne se présentait à sa pensée qu'avec
une escorte de pieux souvenirs. Elle avait vu couler
tant d'heures heureuses dans ce salon égayé par
l'intimité de la famille, elle avait entendu sous le
feuillage des grands arbres la voix d'amis peu
nombreux, mais sûrs, et les douces causeries, les

épanchements affectueux murmuraient encore à ses
oreilles comme une douce musique; toutes ces
jouissances qui suffisaient autrefois au bonheur
du vieux manoir, son père les avait répudiées;
qu'avait-il obtenu en échange? Une indicible ter-
reur lui serrait le cœur.

— Mon père, dit-elle, je ne sais si les nouveaux
amis dont vous me parlez vous donneront la ri-
chesse, mais ils ne vous ont pas assurément donné
la gaieté! Puissez-vous ne pas regretter ce que
vous avez abandonné, puissent les espérances que
vous avez formées ne pas se changer en déceptions
âpres!

Il fit un geste d'impatience et coupa court à la
conversation comme un homme qui ne veut pas
être contredit et que la discussion irrite.

Cet aveu, qu'il avait laissé échapper d'une voix
saccadée et bourruée, comme s'il avait été mécon-
tent de lui-même, s'accordait avec les remarques
que Léonie avait eu souvent occasion de faire.

Elle n'avait pas retrouvé chez lui ce désintéres-
sément qui considère l'argent comme un moyen,
jamais comme un but. Des nuances de préoccupa-
tions cupides se manifestaient fréquemment; sou-
vent il recevait des lettres dont la forme indiquait
une correspondance d'affaires. Plus d'une fois elle
l'avait vu dresser des colonnes de chiffres et s'ou-
blier dans ses calculs.

Habitée dès son enfance à ne donner aux ques-



Le préfet Poubelle, prévenu que le premier président de la Cour d'Aix arrivait, sur la requête des Pères, pour faire cesser le blocus, a ordonné d'en finir.

A six heures du matin, l'assaut a été donné. L'escalade, l'effraction ont commencé. Le tocsin sonnait à toute volée. Cris, tumulte, portes brisées, et, comme partout, expulsion violente des religieux.

Après l'exécution, le préfet est parti dans une voiture aux stores baissés, avec des gendarmes à la portière et poursuivi par les huées de tous les assistants.

Une foule énorme attend aux portes de Tarascon, malgré une pluie torrentielle. Toutes les rues sont occupées militairement. La circulation est suspendue. L'église paroissiale de Sainte-Marthe est fermée pour empêcher les manifestations.

Toute la population de la ville et des campagnes est surexcitée au plus haut degré.

3 heures 15.

Les Prémontrés entrent dans l'église Sainte-Marthe aux acclamations de la foule. La gendarmerie bloque l'archevêque d'Aix dans le couvent de la Visitation, pour l'empêcher de venir à l'église.

La cérémonie est renvoyée à ce soir. Le tribunal de commerce décide en séance de s'ajourner à huit jours, en signe de deuil.

Trois Pères sont allés, accompagnés de MM. Chauffard et Drujon, chez le premier président se plaindre de la violation du domicile et de l'attentat à la liberté individuelle qu'ils avaient subis.

Le président leur a répondu qu'il avait déjà reçu une plainte en séquestration, et qu'il les invitait à réunir les deux plaintes, sur lesquelles il statuerait immédiatement.

#### TROUBLES A TOURCOING.

Tourcoing, 9 novembre.

Des troubles sérieux ont eu lieu à l'occasion de l'expulsion des Maristes. 500 personnes environ se sont rassemblées devant le couvent. En même temps arrivaient un grand nombre de membres des cercles catholiques. On cria : Vivent les Pères ! Vivent les décrets ! Des rixes sérieuses s'engagèrent.

Les partisans des Pères repoussent d'abord leurs adversaires, mais ces derniers reviennent à la charge et lancent des briques. Le commissaire central essaie vainement d'intervenir. A quatre heures, les membres des cercles catholiques sont repoussés. Alors la foule assiège le couvent dont les volets, les fenêtres et les vitres sont brisés.

M. Bompard, conseiller de préfecture, envoyé par le préfet, engage la foule à se disperser. La foule ne se disperse qu'à six heures, devant les charges de la gendarmerie. On compte une soixantaine de blessés, dont plusieurs assez grièvement. Le préfet est arrivé ici vers minuit.

On nous assure, dit l'Union, que M. Constans n'a imposé aux pompiers l'œuvre d'abord réservée aux crocheteurs que contraint et forcé.

tions d'intérêt qu'une place secondaire dans la vie, elle souffrait de voir que son père leur attribuât une si grande importance; en outre, malgré son inexpérience, l'instinct de sa tendresse y voyait un péril et elle s'en alarmait.

Après son entretien avec le baron, elle resta quelques instants plongée dans d'amères réflexions.

Le petit Léopold s'approcha d'elle et lui prodigua ces douces câlineries qui donnent tant de charmes aux caresses des enfants. Il semblait lui demander compte de sa douleur; les yeux fixés sur ceux de sa sœur, il sollicitait un sourire.

Léonie se serra avec effusion sur son cœur; car si l'avenir l'effrayait pour elle, il l'effrayait plus encore pour lui. Ne voulant pas assombrir sa jeune imagination, elle réagit contre les impressions pénibles qui l'opprimaient, s'efforça de donner à sa physionomie une expression souriante et affecta de lui tenir un gai langage.

La nature était en ce moment de joyeuse humeur. Le soleil se jouait dans le feuillage des arbres; une légère brise inclinait les arbustes, et les oiseaux, voltigeant dans les branches, échangeaient leur frais ramage.

Elle entraînait l'enfant dans la campagne, car elle connaissait l'heureuse influence que le spectacle des œuvres de Dieu exerce sur les cœurs affligés.

(A suivre.) Louis COLLAS.

Il se serait d'abord adressé à M. le général Clinchant, gouverneur de Paris, qui aurait refusé d'associer l'armée à cette besogne révolutionnaire. Le juste souci de l'honneur militaire rend vraisemblable la nouvelle que nous enregistrons, en souhaitant sa confirmation.

Nous lisons dans le Soleil :

« Tous les serruriers de Paris ont déclaré dès hier qu'ils refuseraient absolument leurs services pour un crochetage de serrures, qui n'entraîne pas dans leurs habitudes.

« Ce n'est pas notre affaire, ont-ils dit. Qu'a fait le gouvernement ? Il a compromis l'un des corps les plus utiles de Paris, le corps des pompiers, qui jouit justement de l'estime et de la sympathie de la population pour son courage et son dévouement.

« Son courage et son dévouement ! Jusqu'à ce jour il les avait montrés en sauvant de l'incendie les maisons en flammes, en préservant des quartiers entiers de la destruction.

« Aujourd'hui, les pompiers ont dû, comme pour les incendies, se servir d'échelles, afin de pénétrer dans les maisons menacées. Mais ce n'était pas pour les sauver du ravage des flammes, c'était pour s'y introduire en malfaiteurs.

« Qui est moralement seul responsable de ce forfait, dont le corps des pompiers ne s'est rendu matériellement coupable que par obéissance aux lois de la discipline ? M. Constans, qui, lui, a ordonné froidement cette violation de domicile.

« M. Constans ! Voilà un nom qui certainement sera cloué un jour au pilori de l'histoire. »

#### L'ATTENTAT JUGÉ PAR LE Times.

L'étonnement, l'indignation, le dégoût, — telle est la triple gradation par laquelle l'exécution des décrets du 29 mars a fait passer le sentiment public en Angleterre. Mais ce qui domine le reste, c'est une sorte de stupeur à la vue des violences exercées par les républicains contre les plus pacifiques et les plus doux des hommes. « What can be their object ? » Quel peut être leur but ? Voilà la question que posent tous les Anglais aux Français qui habitent Londres, s'il pouvait exister un motif avouable pour justifier la plus ignoble persécution qui ait été dirigée contre l'Eglise depuis Julien l'Apostat. Le seul objet des persécuteurs, ce doit être de rendre leur abominable République encore plus odieuse qu'elle ne l'était; dans ce cas, ils l'ont pleinement atteint.

On ne peut s'imaginer à quel point cette question, qui, au premier abord, semble n'intéresser que les Français et les catholiques, passionne ces étrangers, ces protestants. Les correspondants parisiens de tous les journaux de Londres télégraphient les moindres détails de l'attentat, qui sont lus avec le plus vif intérêt par la foule et commentés sévèrement dans les articles de fond. La réprobation est sévère autant qu'unanime : les feuilles libérales tiennent le même langage que les feuilles conservatrices. Le Times, qui justifie son titre en ce sens qu'il reflète exactement l'opinion publique du jour, a consacré, coup sur coup, à l'attentat, deux premiers-Londres, qui ont fait sensation.

La Corse est le seul département français qui n'ait pas reçu jusqu'à ce jour la visite des crocheteurs officiels. Il y existe pourtant seize couvents de Capucins, de Rédemptoristes, de Dominicains ou d'Oblats. Voici les raisons données par le Pays, et qui font supposer quels sont les motifs de ce retard :

« Une difficulté assez sérieuse se présentera pour le gouvernement, le jour où il voudra procéder à l'exécution des décrets.

« Presque tous les couvents corses sont habités par des religieux de nationalité italienne, que leur gouvernement entretient dans l'île.

« Il faudra donc agir avec la dernière prudence pour ne pas susciter des embarras diplomatiques.

« D'ailleurs, la population corse, qui aime ses couvents, ne se prêterait pas aux caprices de nos gouvernements. »

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 novembre.

Il semble que les conditions monétaires du marché s'améliorent. On commence à entrevoir en Angleterre la possibilité d'un retour de l'or de Londres à Paris.

On cote 119.25 sur notre 5 0/0; 87.75 sur l'Italien; 75 sur le Florin d'Autriche; 94.10 sur le Florin Hongrois et 95.10 sur le Russe 5 0/0 1877.

Nos valeurs de crédit obéissent également à une impulsion de hausse. La Banque d'escompte est fort bien tenue à 822.50. A ce cours, le titre coûte net à payer 447.50 et offre un placement des plus avantageux. La Banque hypothécaire est demandée au-dessus de 620. Il convient d'ajouter au cours actuel de la Société générale française de Crédit le coupon de 15 fr. qui a été détaché samedi dernier à la cote officielle. On se retrouve de la sorte aux plus hauts cours pratiqués dans ces derniers mois. C'est une véritable valeur de portefeuille.

Les demandes sont suivies sur la Banque de Dépôts et d'Amortissement. Le travail de classement empêche la hausse rapide du titre, mais les acheteurs aux cours actuels sont sûrs de bénéficier de plus-values considérables. On est à 535, tandis que les valeurs de même ordre, Société de Dépôts et Comptes courants et Crédit industriel, sont cotées 715 et 745 fr.

Il y a de nombreux achats en Bons privilégiés de l'Assurance financière. Les cours actuels sont des plus favorables aux achats.

Les actions de la Compagnie d'assurance La Foncière-Transports sont des mieux tenues. On est de 630 à 650. Ces cours sont loin des prix indiqués par le rapide développement des affaires sociales.

La Banque parisienne donne lieu à des réalisations à 730. On croit, avec raison suivant nous, que l'augmentation du capital social sera suivie d'une baisse importante. Le Crédit lyonnais est à 970, la Banque de Paris à 1,140 et le Crédit foncier à 1,345.

#### Chronique militaire.

La mise en route des diverses catégories du contingent annuel aura lieu aux dates suivantes :

1° Les jeunes gens de la classe 4879, le 15 novembre;

2° Les jeunes gens de la 2<sup>e</sup> portion de cette classe, le 20 novembre;

3° Les engagés conditionnels d'un an, le 22 novembre.

Le départ des volontaires, qui avait lieu tous les ans du 5 au 10 novembre, a été retardé cette année par la longueur du travail de classement, qui, après avoir été fait dans chaque corps d'armée, a été centralisé et définitivement arrêté au bureau central du recrutement, au ministère de la guerre.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décision du ministre des postes et des télégraphes, a été autorisée la création d'un établissement de poste dans la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur.

Parmi les nouvelles nominations préfectorales qui doivent paraître aujourd'hui à l'Officiel, on cite :

M. JABOUILLE, préfet du Jura, qui serait nommé préfet de Maine-et-Loire.

D'après le National, M. Louis ASSIOT s'en irait dans le Doubs. Tant pis pour Besançon.

Il n'est pas question que notre Sous-Préfet ait droit à l'avancement.

Un pèlerinage de Saumur à Tours aura lieu, en l'honneur de saint Martin, le jeudi 18 de ce mois, jour de l'octave de la fête du saint. Il partira de Saumur à 8 heures 24. Des wagons spéciaux lui seront réservés. — Il reviendra par le train qui part de Tours à 5 heures 25 et sera de retour vers 7 heures 10 m. Le prix des places est de 4 fr. 30 c., aller et retour.

On est prié de s'adresser sans retard aux cures de Nantilly et de Saint-Nicolas.

Nous apprenons que, sur la demande de M<sup>r</sup> l'Archevêque de Tours, la chapelle de Saint-Martin vient d'être réouverte, provisoirement, à la condition que les PP. Oblats n'y rentreront pas. M. l'abbé Buisson, vicaire général, est nommé chapelain.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« Il nous avait semblé que, depuis 1874, l'administration municipale d'une ville pouvait seule disposer de sa police et donner des ordres aux commissaires, qui sont salariés par le budget de la commune. Nous laisserons, pour le moment, la question de sa-

voir si le préfet a eu ou n'a pas eu l'agrément de M. le maire pour mettre en état de siège une partie de la ville d'Angers, pendant plus de la moitié d'un jour. Mais nous avons vu plus haut que M. Richard, commissaire central à Angers, et M. Paquet, commissaire de quartier à Angers, sont allés instruire l'un à Bellefontaine et l'autre à Saumur. Est-ce pour faire sa propre police, ou la police de M. le préfet, que la ville d'Angers paie des commissaires ? »

M. Lemoutier, substitut du procureur de la République à Cholet, a donné sa démission, vendredi, pour n'avoir pas à participer à l'exécution des décrets. M. Roque, avocat, est nommé en remplacement.

On écrit de Chavagnes (Vendée) au R. P. Hugonnet, supérieur des Pères de Notre-Dame :

« Chavagnes, le 9 novembre 1880.

Mon Révérend Père,

Depuis très-longtemps déjà, nous sommes, avec toute la population de Chavagnes, dans de cruelles anxiétés, attendant toujours l'expulsion des Missionnaires. Il y a dix jours que M. Bourgeois, député, les a prévenus de leur prochaine exécution. A partir de ce moment, tous les hommes de la commune, bien résolus à défendre leurs bons Pères, se sont offerts avec empressement pour élever des barricades, établir des doubles portes et veiller sans relâche autour de leur maison.

Mardi dernier, 3 novembre, la nouvelle se répand tout-à-coup qu'un régiment d'infanterie arrive par la route de Saint-Fulgent. Aussitôt la population entière se précipite chez les Pères. Les habitants des paroisses voisines, prévenus par un signal de convention, accourent en foule à Chavagnes. Mais c'est une fausse alerte. Avant de se retirer, ces derniers demandent qu'on coupe l'escalier conduisant aux deux étages où sont retirés les religieux, pour qu'eux-mêmes aient le temps d'arriver dès qu'ils auront été avertis. Ils finissent par imposer leur volonté, si bien que les Pères sont prisonniers dans leurs chambres où l'on ne peut monter que par une échelle soigneusement gardée.

L'indignation est si générale que tout le monde, hommes et femmes, parle de se défendre comme dans l'ancien temps.

Le jeudi matin, 4, arrive M<sup>r</sup> l'Evêque de Luçon. Le prélat, ne recevant aucune nouvelle des crocheteurs, s'apprête à partir dans la soirée pour revenir le lendemain. Mais M. de la Vrignais, sénateur, lui présente une requête de la population, suppliant Sa Grandeur de ne pas s'éloigner un seul instant. Cette gracieuse requête est accueillie avec le plus délicat empressement. Heureux de posséder sur leur territoire le premier pasteur du diocèse, dont le courageux dévouement stimule leur zèle, les habitants de Chavagnes redoublent d'activité et multiplient les barricades que devront prendre d'assaut les argousins de M. Constans.

Le vendredi, le samedi, le dimanche se passent dans l'attente la plus anxieuse. C'est une véritable agonie pour les respectables Pères qui, me dit-on, soupirent après leur mort. Des nouvelles, aussi contradictoires que possible, circulent dans la foule, atténuant ou moindrant bruits. On assure que M. de Girardin, préfet de la Vendée, demande pour la seconde fois au ministre de ne pas inquiéter les Pères de Chavagnes, tant est grande la surexcitation des esprits dans la commune et dans le pays tout entier.

On prétend aussi que le vainqueur de Saint-Laurent, peu désireux de se retrouver en présence de M<sup>r</sup> Catteau, veut laisser la patience de l'évêque; mais il attendra longtemps.

Dimanche, des nouvelles sérieusement contrôlées font croire que les décrets seront certainement exécutés le lundi, 8 novembre. Ce jour-là, à 10 heures du matin, 150 prêtres, bien comptés, venus de toutes les parties du diocèse, sont enfermés avec les Pères. Une foule immense de paysans vendéens se presse autour du couvent. Des drapeaux noirs flottent sur les maisons du bourg; la rue par laquelle devront passer les agents de la force publique est tendue de banderoles noires; la maison et la chapelle des Missionnaires sont pareillement enguirlandées aux mêmes sombres couleurs. A l'entrée de la rue, Monsieur D... fait placer un magnifique coussin sur lequel reposent de fort jolies pincettes qui devront être présentées au pré-



fel, descendant renégat des vaincus de la Péninsule.

» Soudain se fait entendre le galop d'un cheval monté par un superbe écuyer. Le cavalier s'arrête devant la muraille vivante qui se dresse devant lui, et, d'une voix chevrotante, tout essoufflé de la course rapide qu'il vient de fournir, demande, avec une apparence de timidité, où se trouve la maison des Pères.

» Dans la foule défilante circule aussitôt le nom de M. de Girardin. « Le préfet ! voilà le préfet ! » Au même instant un homme se jette à la tête du cheval, saisit la bride, et force l'animal à rebrousser chemin, pendant que la multitude crie furieusement : « A bas les décrets ! » Surpris, le cavalier fait prestement et habilement volte-face, puis, levant son chapeau : « Je ne suis pas le préfet ; non, non ; oh non ! Je suis M. de Baudry d'Asson ! » C'est assez ; les applaudissements éclatent et partout retentissent les cris de : « Vive M. de Baudry d'Asson ! » Le noble et courageux député vendéen est conduit triomphalement chez les Missionnaires.

» Vienne maintenant le préfet ! Il ne paraît pas encore et l'on commence à désespérer pour aujourd'hui. Je plains sincèrement vos pauvres Pères, mais j'admire la sympathie si vive et si éclatante qu'on leur témoigne avec une persévérance infatigable. .... »

### L'expulsion à Solesmes.

L'exécution des décrets contre les Bénédictins de l'abbaye de Solesmes a commencé au petit jour. L'abbaye était cernée. Le village de Solesmes était lui-même entouré de troupes ; il était impossible d'y pénétrer.

La porte principale était forcée à 8 heures et demie, après quoi on a procédé à l'effraction des portes des cellules. Quatre-vingt Pères étaient présents. Vingt seulement sont sortis à midi en se faisant emporter. Pendant l'expulsion, les cloches sonnaient à toute volée.

Le triste drame s'est terminé vers quatre heures, sauf contre sept religieux et quelques laïques restés dans le clocher de l'abbaye ; les escaliers du clocher étaient enlevés ; les exécuteurs n'ont pas pu ou n'ont pas osé y monter.

Les Bénédictins expulsés ont été conduits à la cure, salués et acclamés par la foule.

Le préfet de la Sarthe ne s'est pas hasardé à cette besogne, — quoique les recommandations des religieux aient d'avance maintenu l'indignation de la population de Sablé, si attachée à cette abbaye qui est sa gloire.

Quatorze Pères seulement se trouvaient dans leurs cellules. Dans chaque cellule, des personnes appartenant à la haute société du pays assistaient les légitimes propriétaires du couvent et joignaient leurs protestations aux leurs.

Un ancien capitaine de vaisseau, officier de la Légion-d'Honneur, le Père Sarlat, est sorti, portant sa croix et de nombreuses médailles sur la poitrine. Les soldats lui ont aussitôt présenté les armes.

Les gendarmes, appartenant tous au pays, et connaissant tous les Pères, leur faisaient un accueil des plus sympathiques. Quelques-uns pleuraient, et nous en avons vu plusieurs qui embrassaient les religieux en leur demandant pardon.

En sortant de l'abbaye, le Père Abbé a donné sa bénédiction à la foule qui s'est agenouillée. Il l'a donnée de nouveau en arrivant à la maison où il va trouver un refuge. Un grand nombre de Pères se sont rendus à Sablé, où la population leur a jeté des fleurs et les a acclamés. Les autres se sont retirés à Pincé, à Bouère, au Chenay et à Solesmes, dans une propriété appartenant à M<sup>me</sup> la baronne du Fouquerey.

Le Sous-Préfet de La Flèche, Joliet, intimidé sans doute par les huées populaires, a cherché plusieurs fois, — le pauvre ! — à s'excuser personnellement en disant qu'il « exécutait des ordres... »

« A bas Pilate ! — lui a-t-on répondu. — A bas les lâches ! — Vivent les démissionnaires ! »

Le pauvre homme a surtout été exaspéré, lorsqu'il a vu de vieux ouvriers infirmes se présenter à lui et lui demander si M. le Sous-Préfet de La Flèche allait désormais les secourir à la place des Bénédictins qu'il chassait.

M. le Sous-Préfet de La Flèche, Joliet, menaçant un de ses concitoyens de lui faire mettre les menottes, s'est attiré cette réponse :

« Monsieur, j'aime mieux les menottes que vos galons de sous-préfet. »

Pas de commentaires, n'est-ce pas !

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Samedi soir, l'émotion causée à Angers par les dépêches qui annonçaient l'expulsion des Trappistes de Bellefontaine avait amené à la gare un certain nombre de nos concitoyens. Tous voulaient avoir des nouvelles et entendre le récit des événements de la journée sortant de la bouche même des témoins oculaires de cette expédition préfectorale.

» Beaucoup ignoraient que M<sup>re</sup> Freppel était rentré à Angers à 3 heures et pensaient le trouver à l'arrivée du train à 8 heures 42.

» Au lieu de M<sup>re</sup> Freppel, c'est le préfet Assiot, le procureur général Auger et le commissaire central Richard qui sont sortis de la gare.

» A peine descendu du train, le préfet Assiot s'empressa de se rendre à la préfecture accompagné de M. Gellerat. Ce « bon vieillard » était venu saluer son maître et lui raconter ce qui s'était passé pendant son absence à la préfecture.

» Dès que le « premier magistrat du département » eut franchi les grilles de la gare il fut salué par les cris de : « Vive la liberté ! Vivent les Pères ! A bas les crocheteurs ! Qui a du fumier à vendre ? »

» Près de cent personnes suivaient le duo préfectoral, réglant leurs pas sur celui de ces deux messieurs, et n'ont fait silence que lorsque la porte de la préfecture fut refermée sur les voyageurs.

» Quelques personnes proposèrent de marcher sur les traces de M. le procureur général Auger, qui était sorti le premier de la gare ; mais celui-ci, redoutant une sérénade semblable à celle du préfet, avait doublé de vitesse et ne put entendre que quelques cris de : « Qui a des peaux de lapins à vendre ? »

» Dans tout le parcours, pas un agent, pas un voyou ! Les fenêtres s'ouvraient et les habitants faisaient chorus avec les cris de l'escorte de M. Assiot.

» Quelques instants après l'entrée de M. le Préfet dans son hôtel, le bruit courait qu'il était temps que le premier magistrat du département arrivât chez lui. On disait que M. Assiot, blême et sans force après une pareille réception, avait eu besoin de l'aide de ses serviteurs pour le déposer sur son lit où un cauchemar terrible s'est emparé de lui.

» N.-B. Qu'était donc devenu, durant cette bagarre, M. le commissaire central Richard ? — Il s'en était allé tout droit chez lui... un sergent de ville portant sa valise de voyage.

» Cependant, M. Richard était sorti de la gare à deux pas de M. le préfet, et en même temps que M. le procureur général Auger. — L'un et l'autre ont fort bien entendu les cris qui ont éclaté à quelques pas d'eux, à l'adresse de leur ami Assiot. — Et aucun d'eux n'a jugé à propos de venir assister l'ami Assiot dans cette infortune ! — Ah ! quelle étrange chose ! Il faut croire que ces messieurs étaient vraiment las de la journée et qu'ils n'avaient plus envie... d'instrumenter.

» Quoi qu'il en soit, M. Auger, procureur général, et M. Richard, commissaire central, se sont empressés de se dérober à l'ovation, et l'un et l'autre, en toute hâte, ils se sont voilés des ombres de la nuit. »

### TOURS.

Sous ce titre : LE PILORI, le *Journal d'Indre-et-Loire* publie les noms suivants des fonctionnaires et agents qui ont ordonné ou exécuté l'œuvre criminelle de jeudi dernier :

DAUNASSANS, neveu de M<sup>re</sup> Maret, préfet d'Indre-et-Loire.

DUSAN, général commandant la 35<sup>e</sup> brigade d'infanterie du 9<sup>e</sup> corps d'armée.

LAFFORGUE, commissaire central.

RIVIÈRE, commissaire.

ROQUEMAURE, commissaire.

LEFÈVRE, maître serrurier, rue Etienne-Pallu, n° 9.

RICARD, ouvrier serrurier.

CHEVALIER, ouvrier serrurier.

REBOULEAU, maître charpentier, rue d'Entraignes, 92.

VERNEAU, maître maçon, rue des Grandes-Remises, 49.

### NANTES.

On lit dans l'*Espérance du Peuple* :

« Pendant toute la matinée du 5, la rumeur publique avait annoncé le prochain départ des Capucins pour l'Irlande ; mais personne ne savait au juste l'heure de ce départ, lorsque vers une heure le bruit se répandit que notre honorable concitoyen, M. Etienne, leur avait généreusement offert le passage à bord du navire le *Jean-Baptiste* ; alors et malgré les précautions prises par nos bons religieux pour éviter une manifestation, une foule immense de personnes prit la direction de la Fosse où elle se divisa. Une partie passa la Loire et envahit les docks de M. Etienne, l'autre se massa sur une longue ligne en regard du *Jean-Baptiste*.

» Une heure après, les Capucins arrivèrent en voiture jusqu'au bac et furent salués de vivats ; le Père gardien était accompagné de notre courageux ami le baron de Lareinty, et de son avocat, M. Catta ; il était suivi des religieux qui devaient quitter la France, pour aller chercher sur les plages étrangères la liberté, qu'un pouvoir aveugle et coupable leur refuse.

» M. Decroix, M. le marquis de Ternay, conseillers généraux, le généreux et énergique conseil des Capucins, M. de la Pécoudière, et, au milieu d'eux, les hommes dévoués qui avaient, trois semaines durant, formé leur garde d'honneur, les attendaient à bord. L'arrivée des Pères fut saluée par des acclamations que la foule répéta longtemps, et auxquelles elle associa le nom de l'honorable M. Etienne.

» Après une heure d'attente, la marée commençant à monter, on hissa le pavillon au grand mât, avec une couronne où s'enroulaient des rubans portant ces mots : Vivent les Capucins ! Vive la liberté ! Les adieux commencèrent, le Père gardien bénit ses frères, et une longue et dernière acclamation de : Vivent les Capucins ! éclata sur les deux rives. Le navire partait, emportant avec lui des religieux regrettés et que les pauvres n'oublieront pas. Puis des clameurs sauvages se firent entendre : c'étaient celles de la voyoucratie ; mais, cette fois, elles furent étouffées par les cris de : Vive la liberté !

» A l'instant où avaient lieu ces adieux touchants, une manifestation toute spontanée se produisit. Au cri de : A la Préfecture ! quatre cents personnes s'y rendirent, et, pendant un quart d'heure, le citoyen préfet Herbet fut couvert de huées.

» La position de ce fonctionnaire n'est plus possible à Nantes ; l'opinion publique l'écrase ; il ne peut faire un pas hors de chez lui sans être sifflé, et il lui faut la police pour garder sa personne et son palais. »

Deux grands mariages à l'horizon :

Le comte Jean Zamoiski vient de demander et d'obtenir la main de M<sup>lle</sup> Pélissier, fille du duc de Malakoff.

Le comte Jean Zamoiski, député de Galicie au Reichsrath, appartient à une des plus grandes familles d'Autriche — qu'il suffit de nommer pour dire sa grandeur. — Il a vingt-sept ans ; il est blond comme un Autrichien, grand comme un margrave, bon comme tous les forts.

M<sup>lle</sup> de Malakoff est brune comme une Espagnole, élégante comme une Parisienne ; elle est cousine de l'Impératrice et fille d'un héros.

Vrai mariage de contes de fées !

On vient d'afficher à Paris les bans du mariage de M. Aimery-Frédéric, comte de Goyon, frère de M. le duc de Feltre et, comme lui, fils du général comte de Goyon, que nous avons vu à la tête de l'Ecole de Saumur et qui commanda l'occupation française à Rome, avec M<sup>lle</sup> Lucie-Marie de Raigecourt-Gournay, fille du comte Gustave-Emanuel-Louis de Raigecourt-Gournay, et de la comtesse, née Nompur de Caumont-Lafargue.

M. le comte de Goyon est allié, par sa mère, à une grande famille de l'aristocratie française. Il est fils d'une Montesquiou-Fezensac, petite-fille elle-même du duc de Fezensac, l'historien militaire bien connu, et cousin germain du duc actuel.

### Dernières Nouvelles.

M. Félix Pyat est en route pour Bruxelles. L'apologiste du régicide se dérobe à la con-

damnation qui l'atteint. C'est un pistolet qui part.

Un mot terrible de Victor Hugo sur Félix Pyat :

— Cet homme est insaisissable ; il a des relais dans tous les égouts !

Une dépêche de Saint-Petersbourg annonce une aggravation dans la santé du Czar.

Les médecins redoutent une crise décisive. On a télégraphié à Londres à la duchesse d'Edimbourg pour lui faire connaître la gravité de l'état de son père.

### Caisse d'Épargne de Saumur.

Session du 7 novembre 1880.

Versements de 52 déposants (5 nouveaux), 8,272 fr. » c.  
Remboursements, 11,001 fr. 66 c.

### Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

LUNDI 15 novembre 1880,

GRAND SUCCÈS

Une 3<sup>e</sup> représentation de

### LA FILLE DU TAMBOUR-MAJOR

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de Jacques OFFENBACH.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/2.

### ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 9 octobre au 5 novembre.

N. P. ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUEFS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.
BOUCHERS									
MM.									
1	Biéumont.	1	2	3	2	15	20	25	2
2	Tessier.	13	1	1	7	48	40	53	2
3	Biéumont-J.	1	1	2	1	5	2	8	2
4	Bécheron.	1	1	3	4	19	1	27	2
5	Boutin.	8	7	1	1	12	42	39	62
6	Loigé.	2	1	2	1	14	1	14	3
7	Prouteau.	1	1	3	7	12	12	16	16
8	Chalot.	3	6	1	6	7	53	48	73
9	Pallu.	7	1	5	1	22	2	18	30
10	Groleau.	1	1	5	1	11	1	24	2
PORCS.									
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Dutoir.	1	1	1	1	1	1	15	7
2	Raineau.	1	1	1	1	1	1	6	5
3	Baudoin.	1	1	1	1	1	1	11	10
4	Brenet.	1	1	1	1	1	1	1	7
5	Vilgrain.	1	1	1	1	1	1	9	3
6	Sanson.	1	1	1	1	1	1	6	7
7	Sève.	1	1	1	1	1	1	9	2
8	Moreau.	1	1	1	1	1	1	9	11
9	Cornilleau.	1	1	1	1	1	1	2	6
10	Rousse.	1	1	1	1	1	1	4	4
11	Cépit.	1	1	1	1	1	1	5	7
12	Biéumont-J.	1	1	1	1	1	1	1	6

### CREDIT FONCIER DE FRANCE

### DEUXIEME EMPRUNT COMMUNAL

de 500 millions

EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0

Avec Lots

Entièrement conformes au type des Obligations communales émises le 5 août 1879.

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

1 obligation remboursée par	100.000 fr.
1	25.000 »
6 obligations remboursées par 5,000 francs, soit	30.000 »
45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit	45.000 »

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200.000 fr. et 318 lots par an pour 1.200.000 fr.

Le 4<sup>e</sup> tirage a eu lieu le 5 octobre 1880.

Le 5<sup>e</sup> tirage aura lieu le 5 décembre 1880.

Les intérêts des Obligations sont payables les 1<sup>er</sup> mars et 1<sup>er</sup> septembre, à Paris, au Crédit Foncier, et, dans les départements, dans toutes les Recettes des Finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'Obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues :

A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19 ;

DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.



**LE SOLDAT**

Almanach pour l'année 1881 (1).

A peine âgé de deux ans, le Soldat a déjà exécuté deux campagnes.

Seul d'abord, il s'est fait légion ; il a aujourd'hui des amis et des alliés. Les artilleurs du Nord, les cuirassiers du Midi, les chasseurs de l'Ouest et de l'Est, les troupiers du Centre et Messieurs les gendarmes l'ont promené triomphant sur tous les rivages et l'ont célébré avec tous les accents.

Un ami de Lille, un fameux connaisseur naturellement, lui a écrit : Vous êtes parfait.

Comment ne pas le croire ?

En moins de deux ans, le Soldat a conquis, non sans gloire, les galons de sergent-major.

Modeste dans sa tunique et sous sa moustache, il les a refusés, pour demeurer soldat.

(1) Le Soldat, almanach illustré pour 1881, prix : 0 fr. 95 ; franco, par la poste, 0 fr. 35 ; 1 fr. 80 la douz., 2 fr. 50 par la poste. Cent exemplaires, 15 fr. — A Paris, chez Bray et Reaux, libraires-éditeurs, 83, rue Bonaparte, et rue Furstemberg, 6.

Soldat, animé de la passion des armes, il sonne le clairon ; prêt au combat, il part en guerre pour la troisième fois.

Il ne craint pas de le dire : sa tenue est régulière ; son sac est bien garni ; ses provisions sont variées ; son langage, toujours destiné à la caserne et au camp, sera sage pour l'esprit, doux au cœur, aimable et souriant pour les amis de la gaîté.

Enfin, le Soldat a une profession de foi.

En deux mots, voici sa doctrine :

*Le Soldat est chrétien, il est Français.*

Paul DREAUX.

**APPEL AUX POÈTES.**

Le vingt-cinquième Concours poétique ouvert en France le 15 août, sera clos le 4<sup>e</sup> décembre 1880. Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen, Lot-et-Garonne. — (Affranchir.)

Salernes, 13 février 1879.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix.

Je profite de l'occasion d'un messenger de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatisme. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvu à présent au renouvellement du sang, je vous prie de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du messenger, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatisme m'a fait, des souffrances que j'endurais depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.

Votre humble et dévoué,

DAME BERNARD, acconcheuse, à Salernes (Var).

(Voir aux annonces.)

**CHEMINS DE FER DE L'ETAT**

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DEPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES A POITIERS	ARRIVÉES A ANGERS
6 h. 15 matin.	10 h. 30 matin.	11 h. 25 matin.
8 15 —	7 40 soir.	9 10 soir.
11 25 —	4 51 —	—
1 17 soir.	—	—
4 55 —	—	—
7 59 —	11 48 —	—

DEPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES A MONTREUIL	ARRIVÉES A SAUMUR
5 h. 30 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.
8 35 —	5 17 soir.	6 38 —
12 15 soir.	3 50 —	4 38 —
6 45 —	10 47 —	11 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 42.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 NOVEMBRE 1880.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 1/2	85 50	10	»	Crédit Foncier colonial	435	»	»	C. gén. Transatlantique	595	2 50	»
3 1/2 amortissable	87 30	20	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1345	10	»	Canal de Suez	4315	22 50	»
4 1/2	114 50	50	»	Obligations foncières 1877	359	»	»	Société autrichienne	605	2 50	»
5 1/2	119 10	10	»	Obligations communales 1879	471	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	518	»	»	Obligat. foncières 1879 3 1/2	466	1	»	Est	394	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	518	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	736 25	»	»	Midi	391 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	»	»	Crédit mobilier	637 50	»	»	Nord	397 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	501	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	790	»	»	Orléans	392 50	»	»
1865, 4 1/2	510	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	755	10	»	Ouest	391	»	»
1869, 3 1/2	399	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1497 50	2 50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	393	»	»
1871, 4 1/2	395	1	»	Midi	1080	10	»	Paris (Grande-Ceinture)	386	»	»
1875, 4 1/2	508 75	»	»	Orléans	1235	»	»	Paris-Bourbonnais	390 50	»	»
1876, 4 1/2	508	»	»	Nord	810	1 25	»	Canal de Suez	570	»	»
Banque de France	3595	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1360	12 50	»				
Comptoir d'escompte	972 50	2 50	»								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.**

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
6 heures 3 minutes du matin	express-poste.
8 — 45 —	(s'arrête à Angers). omnibus-mixte.
10 — 25 —	soir, omnibus-mixte.
12 — 15 —	express, omnibus.
1 — 37 —	(s'arrête à Angers). omnibus-mixte.

  

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	soir, omnibus-mixte.
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

**À VENDRE**

Par adjudication volontaire,

Le dimanche 5 décembre 1880, à midi.

A Saumur, en l'étude et par le ministère de M. Méhous, notaire.

**LES IMMEUBLES**

Gi-après désignés.

Commune de Neullié.

1<sup>er</sup> LOT.

Un hectare 92 ares 51 centiares de terre et bois, aux Roches.

2<sup>e</sup> LOT.

Un hectare 53 ares 45 centiares de terre et landes, aux Roches.

3<sup>e</sup> LOT.

Deux hectares 2 ares 87 centiares de terre, bois et landes, aux Roches.

4<sup>e</sup> LOT.

Un hectare 8 ares 75 centiares de landes et sapinières, aux Roches.

5<sup>e</sup> LOT.

Vingt-sept ares de terre et vignes, aux Minées.

Commune de Vernantes.

6<sup>e</sup> LOT.

Un hectare 65 ares 31 centiares de landes, aux Rocailles.

Commune de Saint-Lambert-dés-Locvès.

7<sup>e</sup> LOT.

Un hectare 4 ares 77 centiares de pré, aux Bas-Prés ou Pironnières.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter : 1<sup>o</sup> à M. CASTILLE, propriétaire à Viny ; 2<sup>o</sup> à M. LEGER, propriétaire à Saint-Lambert ; 3<sup>o</sup> ou à M. Méhous, notaire. (714)

**À VENDRE**

APRÈS DÉCÈS.

**UNE CHARGE D'HUISSIER**

S'adresser, pour traiter directement, à M<sup>me</sup> veuve RICHARD, rue Sainte-Anne, à Thouars (Deux-Sèvres). (676)

**À LOUER**

PRÉSENTMENT.

**MAISON**

Située à Saumur, RUE DE LA FONTAINE. Actuellement occupée par M. Courlet, négociant. S'adresser à M. Courlet. (553)

**À VENDRE**

UNE JUMENT BAIE

S'adresser aux demoiselles PÉPIN.

**LA NATIONALE**

Compagnie d'Assurances sur la Vie

ÉTABLIE À PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18 Ancien Régime Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 475 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS

POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE

OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie... 52,688,827 fr.

Arrérages payés aux Rentiers... 162,493,888 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière... 24,769,374 fr.

S'adresser pour les renseignements, à Saumur, à M. CORNILLEAU ; à Angers, à M. PINEAU ; à Cholet, à M. PINEAU ; à Baugé, à M. MAILLET ; à Beaufort, à M. SACHET ; à Segré, à M. PATYAN. (297)

**AVIS.**

Actions de 500 francs au porteur, remboursables à 600 francs, rapportant 5 0/0 ; garanties par l'Etat français.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. RABILHAC, directeur de la succursale du Comptoir Financier et Industriel de Paris.

75, Rue d'Orléans, 75, à Saumur.

**UNE PERSONNE DE CONFIANCE**

demande une place pour faire la cuisine et le ménage.

S'adresser au bureau du journal.

**LE CRÉDIT PARISIEN**

Société anonyme : Capital 6 millions.

REÇOIT LES FONDS EN DÉPÔT

AUX CONDITIONS SUIVANTES :

à vue... 3 65 0/0 par an.

à six mois... 4 0/0 —

à un an... 4 50 0/0 —

MINIMUM DU DÉPÔT : 200 FRANCS

La Société se charge également de toutes les opérations de Bourse et de Banque, achats et ventes de titres, etc.

Siège social : 30, avenue de l'Opéra, Paris



**Semouline**

NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT

PRÉPARÉ PAR LES

RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la Semouline sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilisées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte : 3 fr. 50.

**Rue du Marché-Noir**

**ÉTABLISSEMENT DE BAINS**

SÉCHET, propriétaire,

A l'honneur de prévenir le public que les salles et le linge de son établissement sont toujours chauffés.

M<sup>r</sup> ALBERT, avoué, demande un clerc.

**AVIS**

Si vous voulez que vos matelas soient bien refaits, adressez-vous au matelassier, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n<sup>o</sup> 5 ; il se rend à domicile, en ville et à la campagne. PRIX MODÉRÉS.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande. Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

**ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL**

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville ; à Saumur, chez M. NORMANDINE.

N.-B. — M. MICHEL expédie franco deux flacons contre mandat-poste de 20 francs. (689)

PLUS DE MAUX DE DENTS  
PAR L'EMPLOI DE  
**L'ÉLIXIR DENTIFRICE**  
DE  
**RR. PP. BÉNÉDICTINS**  
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)  
DOM MAGUELONNE, Prêtre.  
PAR LE PRIEUR  
**INVENTÉ 1373** PIERRE BOURSAUD  
EN L'AN 1373  
Prix du Flacon : 2 fr.  
Agent général : SEGUIN, 3, rue Huguerie, Bordeaux.  
Se trouve à SAUMUR, chez BOUCHET, 2, rue Saint-Jean.

**LA VELOUTINE**  
EST UNE  
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
PARIS 1875 — Ch. FAY, Inventeur — 5, rue de la Paix  
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS  
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel de Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE